

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14457**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Domaine : Sciences humaines et sciences sociales Licence professionnelle : Aménagement du territoire et urbanisme Spécialité : Assistance technique au développement et à l'aménagement des espaces périurbains

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université de Paris XII, Le Recteur, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité, 341 Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'objectif de la Licence professionnelle Aménagement du territoire et urbanisme, Spécialité Assistance technique au développement et à l'aménagement des espaces périurbains est de professionnaliser des étudiant(e)s en les formant aux métiers d'assistants au développement territorial et d'assistants d'études polyvalents susceptibles de mobiliser plusieurs types de compétences. La formation repose sur l'acquisition de connaissances générales et pratiques dans le domaine de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement local.

La formation générale est validée par des examens écrits et oraux qui attestent des connaissances acquises :

Culture générale, procédures d'aménagement, connaissance de la périurbanisation, droit de l'urbanisme, droit public, finances locales, urbanisme commercial, politiques publiques du logement, ingénierie du développement économique.

La formation pratique est validée d'une part par des exercices réalisés en cours et par des mises en situation professionnelle : projet tutoré qui prend la forme d'une réponse à une commande par un prescripteur d'études ou de diagnostic territorial, stage en entreprise de 4 mois sanctionné par un rapport de stage.

Acquisition des techniques du diagnostic et du projet territorial, montage de dossiers d'urbanisme (des autorisations individuelles aux documents de planification), techniques de cartographie et de représentation graphique (cartes thématiques, SIG), techniques de réalisation audiovisuelle (prise de vue et montage); rédaction de notes de synthèse.

La licence professionnelle a une finalité d'insertion sur le marché du travail. Il n'est donc pas prévu de poursuite d'études en master.

A l'issue de la Licence professionnelle Aménagement du territoire et urbanisme, Spécialité Assistance technique au développement et à l'aménagement des espaces périurbains, le diplômé est capable de :

- Connaître les acteurs de l'aménagement et des principales politiques publiques d'aménagement
- Maîtriser les techniques de diagnostic territorial (sources, méthodes d'analyse) et les mettre en œuvre pour la réalisation de documents d'urbanisme
- Conduire des projets territoriaux simples (conception, animation, formulation) à différentes échelles (du projet ponctuel - équipement, zone d'aménagement - au territoire de projet - pays)
- Maîtriser les fonctionnalités de base des outils de cartographie numérique et SIG (systèmes d'information géographique),
- Monter des dossiers d'urbanisme (permis de construire),
- Réaliser des études pré-opérationnelles (d'impact, de faisabilité) et sectorielles (diagnostics habitat-logement, commerce, paysager) en amont ou en accompagnement de diverses procédures d'urbanisme ou d'aménagement (PLU, ZAC, SCOT, contrats territoriaux)
- Produire des supports audiovisuels en posture diagnostic (construction de scénarios, prises de vue, montage et postproduction)
- Rédiger des notes de synthèse
- Réaliser des tableaux statistiques et des cartes thématiques simples

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tout secteur en rapport les espaces périurbains :

- Collectivités territoriales
- Communes
- Conseils généraux
- Conseils régionaux
- Etablissements publics de coopération intercommunale
- Associations de développement local
- Bureaux et cabinets d'études :
 - Immobilier
 - Urbanisme
 - Aménagement
 - Architecture
 - Chargé(e) d'opérations immobilières
- Technicien/Technicienne
- Agent de développement local

- Rédacteur/Rédactrice
- Assistant(e) d'études
- Assistant(e) au développement territorial
- Assistant(e) à chef de projet
- Chargé(e) de projet et de développement territorial
- Animateur / Animatrice de développement territorial
- Chargé(e) de mission développement territorial
- Développeur économique
- Instructeur/Instructrice droit des sols
- Responsable de développement territorial

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1503 : Management de projet immobilier

K1802 : Développement local

G1102 : Promotion du tourisme local

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

L'étudiant(e) titulaire d'un diplôme de niveau L2 des domaines :

Géographie, droit, sciences économiques, AES, sociologie, histoire ou, DEUST droit de l'environnement et de l'urbanisme, BTS animation et gestion touristiques locales, BTS géomètre- topographe, DUT carrières sociales option gestion urbaine, BTSA service rural, DUT GEA, gestion des entreprises et des administrations

attestant qu'il ou elle maîtrise les bases fondamentales pour accéder à un niveau d'entrée de Licence professionnelle Aménagement du territoire et urbanisme, peut y accéder dès lors qu'il ou elle a satisfait aux conditions d'admission propres à la commission pédagogique de l'UFR de Lettres et sciences humaines.

L'octroi du diplôme s'effectue après une formation en 2 semestres décrits ci-dessous :

Descriptif des composants de la certification :

Licence Professionnelle - semestres 1 et 2 - 60 ECTS à plein temps

Semestre 1

UE 1 : Les enjeux de l'aménagement et du développement des espaces périurbains (11 ECTS) :

ECUE 1 : Connaître le périurbain (2 ECTS)

ECUE 2 : Géographie de l'Ile-de-France (2 ECTS)

ECUE 3 : Analyse territoriale (2 ECTS)

ECUE 4 : Procédures aménagement (3 ECTS)

ECUE 5 : Culture générale et droit public (2 ECTS)

UE 2 : Droit de l'urbanisme, de l'intercommunalité et finances locales (11 ECTS) :

ECUE 1 : Intercommunalité (4 ECTS)

ECUE 2 : Droit de l'urbanisme (4 ECTS)

ECUE 3 : Finances locales (3 ECTS)

UE 3 : Gestion et conduite de projet (8 ECTS) :

ECUE 1 : Diagnostic territorial et projet territorial (5 ECTS)

ECUE 2 : Informatique et cartographie (2 ECTS)

ECUE 3 : Projet professionnel (1 ECTS)

Semestre 2

UE 4 : Enseignements de spécialisation (8 ECTS) :

ECUE 1 : Techniques de communication (2 ECTS)

3 ECUE au choix parmi :

ECUE 2 : Urbanisme commercial (2 ECTS)

ECUE 3 : Habitat (2 ECTS)

ECUE 4 : Systèmes d'information géographique (2 ECTS)

ECUE 5 : Dessin technique Autocad (2 ECTS)

UE 5 : Projet tutoré (6 ECTS)

UE 6 : Stage obligatoire de 4 mois et soutenance (16 ECTS)

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Accès par sélection de dossier et audition par un jury comprenant des enseignants de la formation Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés

En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Accès par sélection de dossier et audition par un jury comprenant des enseignants de la formation Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Cette formation est accessible via : - la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-9 06 du 23 août 1985) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique. - la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation. Tous les diplômes proposés à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne sont susceptibles de faire l'objet d'une VAP ou d'une VAE.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 07/05/2012 relatif aux habilitations de l'université Paris XII à délivrer des diplômes nationaux

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.u-pec.fr/pratiques/universite/observatoire-etudiant/enquetes-d-insertion-professionnelle-336228.kjsp?rh=1181035608921>

Autres sources d'information :

<http://lettres-sh.u-pec.fr/>

[Faculté des lettres, langues et sciences humaines](#)

[Université Paris-Est Créteil Val de Marne](#)

[Statistiques](#)

Lieu(x) de certification :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

61 avenue du Général de Gaulle

94000 Créteil

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Créteil - CMC

UFR de Lettres et sciences humaines

61 avenue du Général de Gaulle

94000 Créteil

Historique de la certification :